



Impossible de récupérer caution

Par **Noemie.lb**, le **21/04/2025 à 14:34**

Bonjour,

C'est la première fois que j'utilise ce forum. J'ai des difficultés à récupérer la caution de mon ancienvappartement, et avant d'entamer les démarches j'aimerais être sûr que je ne risque rien.

J'ai quitté un appartement loué par un propriétaire particulier (il n'y a pas eu d'agence). Nous avons fait l'état des lieux de sortie le 23 novembre 2024, il a indiqué qu'il n'y avait rien de particulier.

Il m'a demandé de lui envoyer mon RIB par mail et qu'il me ferait un virement. Je lui ai transmis mon rib le lendemain, et depuis ce jour et de multiples relances (appel et message vocal, mail, sms) en décembre, janvier et février je n'ai pas jamais eu de réponse.

J'avais un peu laissé tomber mais je suis de nouveau motivée à récupérer ma caution.

Quelques détails :

Il ne m'a pas demandé de préavis de départ, la seule preuve que j'ai quitté l'appartement c'est l'état des lieux de sortie signé par le propriétaire et moi, et sur ce point, je n'ai qu'une photo de la page du bail, je n'ai pas de version papier de l'état des lieux de sortie.

Je me suis renseigné sur internet sur comment ça se passait si le propriétaire ne rendait pas la caution, je devais le mettre en demeure avec une lettre recommandée, et que si ça n'avancait pas, je devais engager une démarche à l'amiable avec un conciliateur de justice.

Avant d'engager ces démarches (recommandé, conciliateur de justice) je voudrais savoir s'il n'y avait pas de risque que ça se retourne contre moi ? Sachant que je n'ai pas lettre de préavis et je n'ai pas de version papier de l'état des lieux de sortie.

C'est la première fois que j'utilise ce forum, je vous remercie par avance de l'attention qui sera porté à ma question.

Par **Pierrepaulejean**, le **21/04/2025 à 15:09**

bonjour

avez vous une preuve (mail ou autre) que vous avez donné congé et que le propriétaire a accepté sans préavis ?

ou savez vous si le bien a été reloué après votre départ?

Par **Noemie.lb**, le **21/04/2025 à 18:44**

Bonjour,

J'ai des preuves que je suis partie mais je ne sais pas si c'est suffisant.

J'ai un SMS de sa part où je lui demande de me confirmer l'état des lieux le 23/11, et il me répond que c'est bon pour lui. J'ai aussi une photo de l'état des lieux de sortie en date du 23/11.

Il comptait remettre l'appartement en location après mon départ mais je ne sais pas dans quel délai.